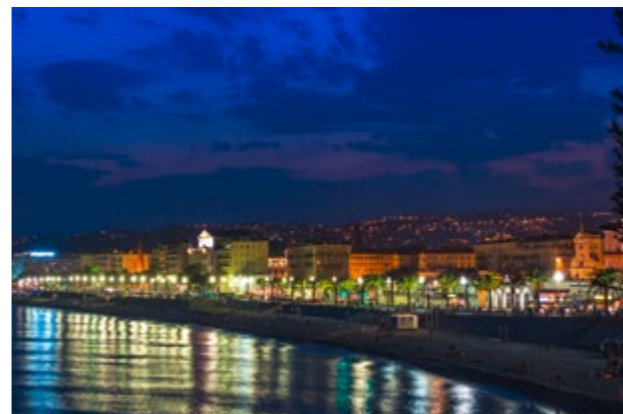




LA PROMENADE DES ANGLAIS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ?

UNE NOUVELLE ÉTAPE EST FRANCHIE

Dans un précédent numéro, Shalom Pratique vous informait que la Ville de Nice avait mis en place le Comité de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, sous la responsabilité de l'ancien ministre de la Culture et ancien président du Centre Pompidou, Jean-Jacques Aillagon.



«Aujourd'hui, le dossier est entré dans une phase de décision», confie Julie Reynes, chargée de mission. En effet, depuis le mois de janvier, le comité n'a plus la main sur le dossier d'une centaine de pages puisqu'il a été déposé en première commission au Ministère de la Culture, afin de solliciter l'inscription sur la liste indicative qui permettra ensuite de «candidater» formellement auprès des instances de l'UNESCO, si, naturellement la candidature est acceptée. La commission désignera donc des experts pour étudier celle de Nice. Puis le ministère procédera à des études poussées, évaluera la pertinence des analyses du dossier, enverra sur place des experts, etc. Si la candidature est retenue et le dossier finalisé, la France déposera alors le dossier auprès du Centre du patrimoine mondial qui s'assurera de sa conformité au format obligatoire prescrit par les Orientations. Le dossier sera ensuite transmis aux «organes consultatifs» de la Convention chargés d'en assurer l'évaluation scientifique et technique, et qui établissent un rapport au Comité du patrimoine mondial assorti d'une proposition de décision. Cette évaluation s'étale sur une période de 18 mois.

La décision définitive est prise par les membres du Comité du Patrimoine mondial qui se réunissent une fois par an (en règle générale en juin) pour examiner deux dossiers maximum par État. «Le processus est très long. Avant d'être inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ça peut prendre une dizaine d'années», fait remarquer Julie Reynes.

Une candidature élargie

En attendant, selon ce que déclarait dans les pages de Nice Matin au mois de novembre dernier, Jean-Jacques Aillagon, le dossier est «très complet, très convaincant et très original». De plus, il a évolué. Car si la candidature, au départ, se limitait à la Promenade



des Anglais, aujourd'hui la Ville de Nice en propose une élargie. C'est-à-dire que désormais c'est toute l'histoire urbanistique, à partir du XVIIIe siècle, qui vient renforcer la candidature «Nice, capitale d'hiver».

«Concrètement, au-delà de l'anse somptueuse, le dossier vante toutes les parties de la ville qui procèdent du développement de Nice depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours», informait-il dans le quotidien.

Pour les chargés de mission, Julie Reynes et Ayméric Jeudy, le périmètre a été étendu pour valoriser les aspects architecturaux (villas, palais...) et environnementaux (colline de Cimiez, les jardins,...).

C'est la Promenade des Anglais qui a donné naissance à ce tissu urbain original. Avec les premiers arrivants s'est en effet construite dans son prolongement, à partir de la fin du XVIIIe siècle, une ville nouvelle édifiée à l'ouest du Paillon et sur les collines, à côté de l'ancienne cité. Un riche patrimoine bâti dont les différentes strates reflètent les grandes étapes de l'histoire du tourisme et de la villégiature du XVIIIe au XXIe siècle. «C'est ce périmètre que nous



proposons au classement de l'UNESCO. Nous souhaitons mettre ainsi en valeur les traces de tous ces étrangers qui ont laissé des bâtiments, des Arméniens et tant d'autres. Toute l'histoire de la ville est visible, et nous nous devons de préserver cette mémoire», affirment-ils. On dit que les premiers hivernants sont arrivés en 1760 et la plus ancienne villa date de 1787, c'était celle d'une Anglaise.

Pour Ayméric Jeudy, les propriétés sont bien préservées, les cachets sont conservés, même si le patrimoine architectural et urbain s'adapte bien évidemment aux nouvelles modes de façon intelligente. «C'est un patrimoine assez vivant, il n'est pas figé et l'idée c'est bien de montrer que nous vivons tous dans ce patrimoine», fait remarquer Julie Reynes. Quant à la valeur universelle exceptionnelle de la Promenade des Anglais, elle réside dans le fait qu'elle a été le témoin d'un phénomène majeur des temps modernes : l'avènement du tourisme.

Il ne reste plus maintenant qu'à patienter et surtout à continuer de soutenir la candidature de «Nice, capitale d'hiver» pour qu'elle devienne le 40e bien français inscrit sur la liste du Patrimoine mondiale de l'UNESCO !